

## Loi handicap Agir pour le handicap

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", qui renforce les obligations en matière d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports, la ville de Seyssinet-Pariset s'est engagée dans une démarche volontaire afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap dans la ville.

### Quelques notions capitales

#### Définition du handicap issue de la loi de février 2005

"Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable, ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."

La loi du 11 février 2005

- Ne se limite plus essentiellement au handicap moteur mais aussi auditif, visuel, psychique.
- Obligation de mise en accessibilité de l'existant (Etablissements recevant du public - ERP)
- Principe général d'accessibilité pour tout type de handicap
- Volonté de traiter l'intégralité de la "chaîne de déplacement" en liant dans une même approche urbanisme, voirie, transports et inter-modalité

Cette loi impose aux communes la réalisation d'un diagnostic de leurs établissements recevant du public et leur mise en conformité pour 2015.

#### La définition réglementaire de l'accessibilité

"Est réputé accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, sans danger, sans difficulté et avec la plus grande autonomie possible, à un public handicapé de circuler, d'accéder aux locaux, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier de toutes les prestations offertes au public en vue desquelles, cet établissement ou cette installation a été conçu".

Le handicap n'est plus considéré comme une caractéristique inhérente de la personne mais comme le produit de l'environnement et du contexte social. Le handicap n'est pas propre à une personne.

Une journée accessibilité a été organisée par la ville et le cabinet Accèsmétrie pour sensibiliser aux différents types de handicap et restituer les résultats et préconisations suite au diagnostic.

### Un diagnostic

La commission municipale d'accessibilité a mandaté le cabinet Accèsmétrie pour la réalisation d'un diagnostic complet (bâtiments communaux et accès aux services publics). Un état des lieux de tous les bâtiments publics a été réalisé. 63 sites (bâtiments administratifs, sociaux, culturels, culturels, équipements sportifs, espaces verts, ateliers municipaux) ont ainsi été examinés à la loupe de l'accessibilité. La synthèse générale fait état d'un indice d'accessibilité moyen actuel de 43 % avec 772 obstacles critiques identifiés.

#### Pour Isabelle Chazelet, conseillère municipale déléguée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap et présidente de la commission communale d'accessibilité :

"Ce diagnostic, très détaillé constitue un document de travail essentiel, qui va nous permettre d'avoir une réflexion concrète pour établir le choix de priorités à faire, de façon logique et sensée. Il ne s'agit peut-être pas, par exemple, de rendre toutes les écoles accessibles mais qu'un groupe scolaire (maternelle, élémentaire, restaurant scolaire, gymnase à proximité, transport...) le soit totalement pour accueillir, dans une globalité, l'enfant handicapé et ses parents. Il faut réfléchir là où il est prioritaire que l'accessibilité soit réalisée au plus vite pour répondre aux attentes d'un maximum de personnes (à tous les types de handicap, mais aussi aux personnes vieillissantes, mamans avec poussettes, handicap pon-

### A savoir

- 1 européen sur 10 est handicapé (37 M de personnes)
- 1 personne sur 4 a un membre de sa famille porteur d'un handicap.
- En France, 39 % des personnes se déclarent être affectées d'une déficience, 7 % sont titulaires d'un taux d'incapacité et 12 % ont recours à des aides techniques.
- La France compte aujourd'hui plus de 9,4 millions de personnes seniors (plus de 65 ans). A horizon 2010, il devrait y avoir une croissance de plus de 20 %, soit une estimation à 10,361 millions de personnes (près de 17 % de la population française).

#### Le constat en matière d'accessibilité

- 5,5 millions d'adultes éprouvent des difficultés dans leurs déplacements à l'extérieur en France (Source Insee 2001)
- Accessibilité des équipements ou des lieux publics : plus de 70 % des européens pensent que l'accès est difficile pour les personnes ayant un handicap (Eurobaromètre 2001).

tuel). Même si l'indice d'accessibilité moyen est de 43 %, il reste beaucoup à faire pour que toutes les personnes, quel que soit leur handicap, puissent accéder à n'importe quel service, bâtiment, loisirs... Prendre en compte l'accessibilité, c'est changer nos mentalités, c'est un nouvel état d'esprit."

